

RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL
Évaluation des programmes aux études supérieures
Ergothérapie

Faculté des sciences santé

Période visée par l'évaluation périodique : 2022-2023

Date : 7 juin 2023

I. Programmes évalués

- Maitrise ès sciences de la santé Ergothérapie

II. Processus d'évaluation (description de la visite) :

- Le rapport d'évaluation final du programme ci-haut mentionné a été rédigé à partir des documents suivants : (a) le rapport d'autoévaluation produit par l'unité scolaire, (b) le rapport des deux évaluatrices externes rédigé à la suite de leur visite virtuelle, ainsi que (c) les commentaires de la directrice du programme, Rose Martini, la directrice de l'École des sciences de la réadaptation, Mary Egan, et la doyenne de la Faculté des sciences de la santé, Lucie Thibault.
- L'évaluation virtuelle s'est tenue les 9 et 10 février 2023 et a été réalisée par deux évaluatrices externes : Nadine Larivière, professeure titulaire au programme d'ergothérapie de l'Université de Sherbrooke et Lise Poissant, professeure honoraire (retraîtée) du programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal. Les évaluatrices ont reçu un rapport d'autoévaluation complet qui avait d'abord été présenté et fait l'objet d'une discussion à l'Assemblée de programme, 24 août 2022.
- Lors de leur visite, les deux évaluatrices ont rencontré Lucie Thibault, doyenne de la Faculté des sciences de la santé ; Mary Egan, Direction de l'École des sciences de la réadaptation ; Rose Martini, Direction du programme; Mélanie Côté, Coordinatrice des processus d'agrément et d'évaluation de programmes et de révision des curriculums; André Beauchemin, vice-provost aux études supérieures et postdoctorales (par intérim) ; deux groupes d'étudiants (1re et 2e année); cinq professeurs du corps professoral régulier ; deux professeurs à nomination à long terme; divers membres du personnel de soutien; quatre professeurs à temps partiel (responsable de cours et tuteurs en APP) ; trois superviseurs de clinique; et la bibliothécaire de recherche.

III. Sommaire des rapports sur la qualité du programme¹

MISE EN VALEUR DES FORCES ET IDENTIFICATION DES DÉFIS

FORCES

- Le programme d'ergothérapie est un programme professionnalisant et agréé par l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), avec un cursus aligné avec les exigences et les normes de pratique de l'ACE. Ses composantes se comparent positivement à celles d'autres programmes d'ergothérapie au Canada, comme détaillé ci-après.
- Le cursus révèle une excellente intégration des différents cours à tous les niveaux, avec un enchaînement favorisant les synergies d'un cours à l'autre tout au long du cursus. De plus l'enseignement dans les cours (partie théorique et laboratoire) du programme est bien connecté à la formation pratique (stages).
- L'équipe enseignante est soudée et démontre un véritable esprit de collaboration qui favorise l'exécution et l'implantation du programme.

¹ Selon l'ensemble des documents préparés lors du processus d'évaluation, fréquemment cités de manière textuelle.

- Forte adéquation entre les compétences à atteindre et le choix des modalités pédagogiques.
- Unique programme francophone en ergothérapie de toute la province de l'Ontario et de toutes les provinces majoritairement anglophones.
- Bonne taille des cohortes offrant une certaine flexibilité dans l'enseignement avec aussi un suivi personnalisé du parcours de chaque étudiant.

DÉFIS

- Le ratio étudiants-professeur/personnel enseignant demeure en dessous des normes canadiennes recommandées par l'ACE.
- La taille du corps professoral régulier bénéficierait à être augmentée pour être plus en rapport avec la taille de la cohorte d'étudiants.
- Le programme travaille à trouver une façon plus satisfaisante (à la fois pour les étudiants et les professeurs) pour répondre à l'indicateur 9.22 de l'ACE sur la participation à la recherche des étudiants.
- Le soutien personnel de soutien administratif est limité, cela ne permet pas aux personnes en place de couvrir le travail à faire pendant les périodes de travail plus chargées (p. ex., la rentrée, production des horaires, introduction de nouveaux systèmes, etc.) ou les absences de leurs collègues (p. ex., vacances, congé de maladie, etc.). Ceci augmente les niveaux de stress pour le personnel de soutien administratif, les directeurs de programme, ainsi que le personnel enseignant.

IV. Améliorations aux programmes²

Les programmes ici évalués sont conformes aux exigences de la discipline. Les recommandations suivantes visent à maintenir ou à améliorer le niveau de qualité déjà avéré des programmes.

La numérotation des recommandations suit celle du rapport d'évaluation externe.

Recommandation 1 : Mieux valoriser le statut des personnes enseignantes à nomination long-terme et les impliquer de manière plus optimale.

Recommandation 2 : Ajouter au moins un commis administratif supplémentaire

Recommandation 3 : Poursuivre le développement d'outils de réflexion en soutien à l'amélioration continue du programme

Recommandation 4 : Avoir un plan de communication structuré avec les différents acteurs. Ceci inclut le déménagement à venir.

Recommandation 5 : Poursuivre les travaux entrepris pour augmenter l'attractivité du programme et les admissions.

Recommandation 6 : Revoir la finalité institutionnelle concernant une maîtrise professionnelle (projet d'érudition)

V. Plan d'action

La direction de l'École et la direction du programme ont élaboré un plan d'action détaillé qui est déjà en cours de mise en œuvre. Ce plan prend en compte les recommandations 2 à 6 de l'évaluation externe, auxquelles l'École a adhéré. La recommandation 1 n'a pas été retenue en raison d'une mauvaise compréhension de la convention collective régissant les contrats de travail des professeurs à nomination long-terme (NLT)³. Cependant, l'unité s'engage à maintenir une communication efficace des attentes et à rester à l'écoute des besoins et des préoccupations du personnel enseignant à nomination à long terme.

² Basé sur le rapport d'évaluation externe.

³ Une réponse complète et détaillée se trouve dans le plan d'action.

VI. Conclusion

Ce programme est un programme académique bien géré qui offre une formation de haute qualité. Parmi les points forts soulignés par les évaluatrices externes, on peut citer que le programme est très bien structuré, unique en raison de son caractère francophone dans un environnement bilingue, et offre une formation professionnalisante de qualité. De plus, les nombreuses synergies dans le cursus et l'encadrement de grande proximité mettent en évidence la grande qualité et compétitivité de ce programme d'ergothérapie. Les suggestions d'amélioration sont principalement constructives, c'est-à-dire que les commentaires visent à améliorer un programme déjà réussi, plutôt qu'à indiquer que des changements fondamentaux sont nécessaires.

À la lumière de cette évaluation positive, les membres du comité aimeraient remercier tous les participants pour l'évaluation des programmes. Ils félicitent l'unité pour la rigueur du travail accompli et la qualité du rapport d'autoévaluation, ainsi que celle du rapport produit par les évaluatrices externes.

Calendrier et échéances

Un rapport d'étape devra être soumis avant le 31 mars 2026.

Le prochain cycle d'autoévaluation aura lieu en 2029-2030, et le rapport d'autoévaluation devra être soumis au plus tard le 15 juin 2029.

Réponse de l'unité au rapport d'évaluation externe et plan d'action

Faculté :

- Faculté de sciences de la santé

Département :

- École des sciences de la réadaptation (ÉSR)

Programmes évalués :

- Maîtrise ès sciences de la santé — Ergothérapie

Cycle d'évaluation :

- 2016-2022

Date :

- 24 April 2023

Commentaires généraux :

Le 13 mars 2023, la direction du programme d'ergothérapie a pris connaissance du rapport d'évaluation externe produit dans le cadre de son évaluation périodique. Nous sommes satisfaits de cette évaluation positive de notre programme d'études supérieures. Puisque le programme d'études supérieures d'ergothérapie s'est engagé à offrir une expérience de formation et de recherche exceptionnelle, nous sommes heureux de constater que les examinateurs externes ont trouvé que notre programme de maîtrise ès science de la santé en ergothérapie « utilise une grande variété de modalités d'enseignement et d'apprentissages dans le but de favoriser le développement des différents savoirs et d'offrir une expérience étudiante satisfaisante » et qu'il « ressort une grande proximité entre la direction, les personnes enseignantes, et les personnes étudiantes : échanges fréquents; belle réceptivité de la rétroaction ou des demandes exprimées ». Aucun problème majeur concernant le programme, les objectifs d'apprentissage, les cours ou la gestion du programme n'a été découvert. Le rapport formule six recommandations, dont trois sont considérées comme hautement prioritaires, nécessitant des actions immédiates. Nous prenons toutes les recommandations au sérieux et nous sommes convaincus que le plan d'action proposé rendra notre programme d'études supérieures encore plus fort. Les recommandations, notre réponse ainsi que la réponse du décanat sont incluses ci-dessous.

Recommandation 1 : Mieux valoriser le statut des personnes enseignantes à nomination long-terme et les impliquer de manière plus optimale.

Réponse de l'unité :

Quelques précisions sur les suggestions des évaluateurs.

1.1 Revoir leurs contrats et mieux arrimer leur charge de travail avec le nombre de jours/semaine. 21 crédits en 3 jours est une charge très élevée.

Il n'y a rien dans la convention collective ni le contrat des professeurs à nomination long-terme (NLT) qui indiquent qu'ils doivent faire 21 crédits en 3 jours. La convention est muette au sujet des nombres de jours de travail.

En outre, toutes les charges d'enseignement sont discutées en collaboration avec le professeur NLT. Cette discussion tient compte du domaine d'expérience du professeur NLT et de l'intérêt qu'il manifeste pour certains cours. Le nombre de jours d'enseignement par semaine dépend du calendrier des cours qui figurent finalement dans la charge de travail du professeur NLT. Alors qu'un professeur NLT peut enseigner plusieurs jours par semaine pendant un trimestre, il peut arriver que ce même professeur n'enseigne que très peu ou pas du tout pendant un autre trimestre.

Il est également à noter que les 21 crédits ne sont pas tous attribués à l'enseignement des cours. Certains de ces crédits sont attribués au travail de service (comme la participation aux assemblées du programme) ou à la supervision des stages cliniques, comme les stages non traditionnels. La charge de cours habituelle d'un professeur de NLT est de six cours de 3 crédits, plutôt que sept cours, une charge qui respecte la convention collective.

1.2 Clarifier avec tous (direction, corps professoral) leurs responsabilités et reconnaître dans leur contrat leurs implications à l'extérieur de l'enseignement dans des cours.

Comme décrit au point précédent, toutes les charges d'enseignement sont discutées en collaboration avec le professeur NLT. Les 21 crédits ne sont pas tous attribués entièrement à l'enseignement de cours. Certains crédits sont attribués à la supervision de stage et d'autres à des tâches administratives. Le programme reconnaît déjà la participation des professeurs NLT à divers comités par des crédits dans leurs tâches de travail (p. ex., 1 crédit est attribué pour la participation aux assemblées de programme).

1.3 Ajouter une personne supplémentaire au besoin.

Étant un programme avec peu d'effectifs de professeurs réguliers, la priorité du programme serait l'ajout d'un professeur régulier en priorité. Nous reconnaissons l'apport important des professeurs NLT, mais nous croyons que 2 postes NLT répondent aux besoins. Il faut noter qu'actuellement une des 2 professeures NLT a demandé une dérogation pour ne travailler qu'à mi-temps; elle pourrait reprendre éventuellement un travail à temps plein.

Réponse du décanat :

1.1 Revoir leurs contrats et mieux arrimer leur charge de travail avec le nombre de jours/semaine. 21 crédits en 3 jours est une charge très élevée.

En vue de clarifier et de corriger l'énoncé d'enseigner 21 crédits en 3 jours, il est important de noter que la charge de travail de 21 crédits pour les membres NLT s'échelonne sur une période de 12 mois. Il est possible que les cours hebdomadaires se donnent sur une période de 3 jours, mais le membre est informé de sa charge de travail plusieurs mois avant le début de cours et le membre peut soulever ses inquiétudes auprès du leadership du programme et de l'École, ainsi qu'auprès de son syndicat. Les articles concernant les charges de travail dans la Convention collective des professeurs à temps partiel de l'uOttawa (APTPUO) sont respectés. Nous sommes reconnaissants du travail important entrepris par les membres NLT du programme d'ergothérapie.

1.2 Clarifier avec tous (direction, corps professoral) leurs responsabilités et reconnaître dans leur contrat leurs implications à l'extérieur de l'enseignement dans des cours.

Nous jugeons que les explications du leadership du programme ainsi que les explications du décanat au point précédent sont complètes.

1.3 Ajouter une personne supplémentaire au besoin.

Nous sommes d'accord que la priorité est l'embauche d'un poste de professeur régulier. Nous avons prévu l'embauche d'un tel professeur en juillet 2024 – un poste rendu disponible à la suite d'un départ à la retraite d'un professeur dans un autre programme de l'École des sciences de la réadaptation. Nous proposons allouer ce poste de professeur au programme d'ergothérapie.

Priorité *: 1

Actions à entreprendre :

Continuer à bien communiquer les attentes et être à l'écoute des besoins et préoccupations des professeurs NLT.

Attribué à :

Direction du programme

Direction de l'École

Échéancier :

En continu.

Modification au programme ? Non

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 2 : Ajouter au moins un commis administratif supplémentaire.**Réponse de l'unité :****2.1 Faire les démarches auprès des instances pour monter un dossier.**

Le programme est en accord avec ce besoin. Le programme observe qu'il est difficile pour un seul poste de personnel administratif de soutenir à la fois les professeurs, les directions et les étudiants de quatre programmes (trois de maîtrises professionnelles avec quatre curriculums différents et un programme de doctorat). Le manque de soutien administratif fait en sorte que les directions doivent effectuer plusieurs tâches administratives qui pourraient relever du personnel administratif. Le programme est conscient de la difficulté d'ajouter des postes en ce temps de restriction budgétaire universitaire, mais il n'en demeure pas moins que cet ajout serait nécessaire pour permettre une meilleure utilisation du temps des personnes assurant la direction des programmes de l'ÉSR.

Réponse du décanat :**2.1 Faire les démarches auprès des instances pour monter un dossier.**

La Faculté est ravie d'apprendre que les membres du comité d'évaluation externe reconnaissent la qualité des activités académiques et de recherche du programme d'ergothérapie, et ce malgré certaines possibles difficultés administratives. Avant de se prononcer sur la nécessité d'ajouter du personnel administratif à l'effectif du programme ou de l'ÉSR, la Faculté mène présentement sa propre analyse administrative globale du mode de fonctionnement administratif de l'ÉSR et des autres écoles de la Faculté des sciences de la santé. Cette analyse examine les processus administratifs, la nature des besoins ressentis, des habiletés administratives et de gestions requises, du modèle de gestion et de l'utilisation optimale de la technologie, ainsi que les ressources et les processus à l'extérieur des écoles qui appuient nos programmes, y compris le programme d'ergothérapie. Les résultats de cette analyse informeront la Faculté dans sa prise de décision et pourraient possiblement mener à une demande pour du financement supplémentaire, et ce dans un temps opportun pour tous. Entre-temps, la Faculté continuera de travailler étroitement avec le programme d'ergothérapie et l'ÉSR dans la poursuite de leurs mandats.

Priorité *: 1**Actions à entreprendre :**

Si requis, participer à l'analyse détaillée des tâches de soutien administratif du poste d'adjointe administrative aux études supérieures à l'ÉSR.

Attribué à :

Direction du programme

Direction de l'école

Échéancier :

En continu.

Modification au programme ? Non

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 3 : Poursuivre le développement d'outils de réflexion en soutien à l'amélioration continue du programme.

Réponse de l'unité :

3.1 Poursuivre les démarches pour l'obtention d'un professeur régulier.

Le programme est en accord avec ce besoin. La justification de cette demande pour un 9e poste de professeur en ergothérapie comprend :

- 1) Le maintien du ratio équivalent d'un ETC (membres principaux du corps professoral) pour huit étudiants du programme de formation en ergothérapie, comme recommandé à l'indicateur 5.51 de l'agrément par l'Association canadienne des ergothérapeutes, même lorsque des membres du programme accèdent à des postes administratifs à l'extérieur du programme, ou lors de congé universitaire ou autres dégrèvements d'enseignement.
- 2) Une meilleure capacité des professeurs du programme d'ergothérapie à assurer les fonctions des comités obligatoires du programme (par exemple, l'évaluation du curriculum, la promotion du programme, etc.) et aussi à participer à des comités facultaires ou universitaires.
- 3) L'obtention de la parité avec le programme de physiothérapie qui a actuellement 9 postes pour un nombre d'étudiants similaire à celui du programme d'ergothérapie.
- 4) La capacité d'assurer une succession en douceur lors de départ à la retraite des professeurs chevronnés.

Réponse du décanat :

3.1 Poursuivre les démarches pour l'obtention d'un professeur régulier.

Nous sommes d'accord que la priorité est l'embauche dans un poste de professeur régulier. Tel que mentionné dans notre réponse à la recommandation 1.3, nous avons prévu l'embauche d'un professeur régulier en juillet 2024 – un poste rendu disponible à la suite d'un départ à la retraite d'un professeur dans un autre programme de l'ÉSR. Nous proposons allouer ce poste de professeur au programme d'ergothérapie pour rehausser la capacité et l'expertise au sein du programme.

Priorité *: 1

Actions à entreprendre :

Entreprendre une analyse détaillée de l'expertise requise pour compléter les connaissances et les compétences de nos membres principaux actuels.

Continuer à plaider pour l'ajout d'un poste de professeur régulier au programme d'ergothérapie de l'École des sciences de la réadaptation.

Attribué à :

Direction du programme
Direction de l'école
Doyenne

Échéancier :

En continu.

Modification au programme ? Non

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 4 : Avoir un plan de communication structuré avec les différents acteurs. Ceci inclut le déménagement à venir.

Réponse de l'unité :

4.1 Coordonner les actions de communication proposées dans le plan d'action dans un calendrier.

Un plan de communication a été soumis avec le rapport d'autoévaluation et nous sommes en voie de le réaliser. Les étapes et échéanciers sont présentés ci-dessous.

Réponse du décanat :

4.1 Coordonner les actions de communication proposées dans le plan d'action dans un calendrier.

Le décanat est toujours prêt à aider le programme et l'École à réaliser les objectifs du plan de communication pour véhiculer les éléments importants du programme d'ergothérapie (p. ex. : la mission, les valeurs, les concepts professionnels et pédagogiques, le référentiel curriculaire).

Pour ce qui est du déménagement à venir, le directeur administratif de la Faculté communique régulièrement des informations aux membres du personnel enseignant et du personnel administratif en préparation du transfert des opérations du Campus Alta Vista au Campus Lees lors de l'été 2023. Nous jugeons important de bien communiquer les étapes du déménagement pour assurer une transition en douceur pour le personnel et les étudiants. Le groupe de Communication et marketing a créé un site intranet pour favoriser la communication interne à l'échelle de la Faculté.

Priorité * : 2

Actions à entreprendre :

- a) Travailler à la création d'un visuel qui reflète la mission, les valeurs, les concepts professionnels et pédagogiques mis de l'avant au programme d'ergothérapie à l'Université d'Ottawa.
- b) Inclure ce visuel dans les documents fondateurs du programme, afin de diffuser notre identité propre comme programme.
- c) Planifier une retraite annuelle pour faciliter la communication et la sensibilisation de tous les professeurs aux détails du Référentiel curriculaire.
- d) Afficher ce visuel sur la page web du programme.
- e) Explorer la possibilité de rendre le document *Les cadres professionnel et éducationnel du programme* accessible à toutes les parties prenantes via le site web du programme.
- f) Informer les superviseurs de stage des changements au programme, ainsi que du déménagement à Lees lors des rencontres aux superviseurs, afin de nourrir la collaboration.
- g) Avoir le déménagement comme un point à l'ordre du jour de chaque Assemblée de programme mensuelle jusqu'à la fin de la session d'automne 2023 pour assurer une communication continue entre professeurs, personnel administratif et direction.

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Attribué à :

- a), b) et c) Direction du programme, avec le soutien du SAEA.
- d) et e) Équipe de communication de la Faculté.
- f) Coordinatrice de formation clinique et direction du programme.
- g) Assemblée de programme.

Échéancier :

- a) Avril 2023
- b) Mai 2023
- c) Juin de chaque année
- d) et e) Mai-juin 2023
- f) Automne de chaque année
- g) Mensuel jusqu'en décembre 2023

Modification au programme ? Non

Réponse de l'unité :***4.2 Développer des formations/mécanismes de rencontres formels pour le personnel enseignant à temps partiel.***

Cette recommandation semble viser spécifiquement les cours utilisant l'approche pédagogique « Approche par problèmes (APP) » dans lesquels les étudiants sont divisés en petits groupes. Dans chacun de ces cours, nous avons déjà des séances d'harmonisation hebdomadaire avec le responsable de cours et les tutrices/tuteurs participants, responsables des sous-groupes. Ces séances visent à s'entendre sur les approches d'enseignement et d'évaluation. Il est à noter que les responsables de cours et les tutrices/tuteurs peuvent être du personnel enseignant régulier ou à temps partiel.

Il y a déjà eu des formations sur l'approche pédagogique APP données au personnel enseignant (régulier et à temps partiel), ainsi qu'un guide de tutrices/tuteurs. Au cours des dernières années, le programme a eu un plus grand roulement de nouveau personnel enseignant à temps partiel, ce besoin est devenu plus nécessaire.

Réponse du décanat :***4.2 Développer des formations/mécanismes de rencontres formels pour le personnel enseignant à temps partiel.***

Nous sommes d'accord avec la réponse du programme et nous jugeons que la communication entre le personnel du programme (professeurs et personnel administratif) et les professeurs à temps partiel est primordiale pour le bon déroulement du programme et l'atteinte des objectifs d'apprentissage et de compétences pas les étudiants, futurs ergothérapeutes et professionnels de la santé.

Priorité *: 2
<p>Actions à entreprendre :</p> <p>a) Répéter auprès des professeurs responsables de cours en APP l'importance d'assurer une harmonisation des attentes parmi les tutrices/tuteurs dans leurs corrections de travaux.</p> <p>b) Actualiser le guide de tutrices/tuteurs à la suite de l'exercice d'alignement du programme en cours.</p>
<p>Attribué à :</p> <p>a) Direction du programme et professeurs responsables de cours en APP.</p> <p>b) Comité de curriculum et professeurs responsables de cours en APP.</p>
<p>Échéancier :</p> <p>a) Avril 2023</p> <p>b) Janvier 2024</p>
<p>Modification au programme ? Non : pas de nouvelles modifications du programme, mais arrimer cette recommandation aux modifications déjà en réflexion pour aligner le programme au nouveau Référentiel de compétences des ergothérapeutes au Canada (RCEC).</p>

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 5 : Poursuivre les travaux entrepris pour augmenter l'attractivité du programme et les admissions.
<p>Réponse de l'unité :</p> <p><i>5.1 Suivre l'impact des activités de promotion auxquelles le programme participe sur le nombre de personnes candidates qui soumettent une demande d'admission.</i></p> <p>Le Comité d'admission et de promotion du programme trouve cette idée excellente et les actions suivantes sont prévues pour répondre à cette recommandation.</p>
<p>Réponse du décanat :</p> <p><i>5.1 Suivre l'impact des activités de promotion auxquelles le programme participe sur le nombre de personnes candidates qui soumettent une demande d'admission.</i></p> <p>Nous profiterons des résultats du sondage qu'effectuera le programme auprès des nouveaux admis pour réviser au besoin nos activités de promotion. Le décanat reconnaît que les membres du programme d'ergothérapie participent activement aux activités de recrutement au sein de la communauté (Journées portes ouvertes de l'uOttawa) même si ces activités visent largement les étudiants du secondaire voulant commencer des études au niveau du baccalauréat. Le recrutement commence donc très tôt pour nos futurs étudiants en ergothérapie. L'offre de baccalauréats intégrés (en santé interdisciplinaire et ergothérapie ET en sciences de l'activité physique et ergothérapie) représente également une excellente façon de faire la promotion du programme de maîtrise professionnelle en ergothérapie. Les résultats préliminaires des demandes d'admission pour ces baccalauréats intégrés démontrent un intérêt pour ce genre de programme, et ce depuis l'ouverture pour l'admission à l'automne 2022.</p>
Priorité *: 2
<p>Actions à entreprendre :</p> <p>a) Développer un sondage pour demander aux candidats admis comment ils ont entendu parler de la profession d'ergothérapeute et du programme d'ergothérapie à l'Université d'Ottawa.</p> <p>b) Sonder annuellement les étudiants admis et faire parvenir les résultats du sondage au Comité d'admission et de promotion.</p>
<p>Attribué à :</p> <p>a) Présidente du Comité d'admission et de promotion.</p> <p>b) Direction du programme et adjointe aux études supérieures de l'ÉSR.</p>
<p>Échéancier :</p> <p>a) Août 2023</p> <p>b) Septembre de chaque année, avec la rencontre d'accueil.</p>
Modification au programme ? Non

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

<p>Réponse de l'unité :</p> <p>5.2 Mettre en place le sondage auprès des diplômés et des employeurs.</p> <p>Un plan d'évaluation du programme a été soumis avec le rapport d'autoévaluation et nous sommes en voie de le réaliser. Les étapes et échéanciers sont présentés ci-contre.</p>
<p>Réponse du décanat :</p> <p>5.2 Mettre en place le sondage auprès des diplômés et des employeurs.</p> <p>Nous croyons que cette recommandation est favorable pour mieux comprendre le cheminement de nos étudiants après leur graduation et la qualité de leur préparation pour le marché du travail en ergothérapie.</p>
<p>Priorité : 2</p>
<p>Actions à entreprendre :</p> <p>a) Formaliser un processus de rétroaction des superviseurs de stage et des employeurs de nos diplômés.</p> <p>b) Développer un sondage aux diplômés qui répondra aux besoins d'évaluation de programme. Ceci pourrait être fait avec le bureau de la Recherche institutionnelle et planification (RIP), car d'autres programmes professionnels à l'Université ont un besoin similaire.</p> <p>c) Mettre en place, au sein du programme, un processus de suivi des données récoltées par le bureau de la RIP, ainsi que de toutes autres données relatives au recrutement et à l'admission.</p> <p>d) Réviser les questions du sondage aux étudiants pour qu'elles s'alignent avec les cadres professionnel et pédagogique révisés du programme et avec les nouvelles compétences décrites dans le RCEC.</p>
<p>Attribué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité de curriculum et coordonnatrice de formation clinique. • Direction de l'École et bureau de la RIP. • Direction de l'École obtient les données de la RIP. Comité d'admission et de promotion du programme fait l'analyse. • d) Comité de curriculum.
<p>Échéancier :</p> <p>a) Mai 2023</p> <p>b) Mai 2024</p> <p>c) Mai 2023</p> <p>d) Mai 2025 (après la mise en œuvre de la révision du curriculum).</p>
<p>Modification au programme ? Non</p>

Recommandation 6 : Revoir la finalité institutionnelle concernant une maîtrise professionnelle (projet d'érudition).

Réponse de l'unité :

6.1 Faire un bilan de ce volet avec l'ensemble des personnes étudiantes.

6.2 Suivre de près les travaux menés par le vice-provost aux études supérieures et postdoctorales.

Les projets d'érudition sont présentement en révision. Nous allons prendre en compte les enjeux cités dans le rapport lors du processus de révision, ainsi que consulter le vice-provost aux études supérieures et postdoctorales.

Réponse du décanat :

6.1 Faire un bilan de ce volet avec l'ensemble des personnes étudiantes.

6.2 Suivre de près les travaux menés par le vice-provost aux études supérieures et postdoctorales.

La norme 9.21 d'agrément pour les programmes d'ergothérapie en Ontario stipule que tous les étudiants doivent réaliser des travaux de recherche/érudition, c'est-à-dire participer à la recherche ou à sa diffusion (par ex. affiches, revues systématiques, plans d'évaluation). Nous appuierons le programme dans la révision des paramètres et de la forme des travaux de recherche que réaliseront les étudiants afin de satisfaire aux exigences de la norme 9.21 tout en tenant compte de la réflexion menée à l'uOttawa sur les objectifs d'apprentissage institutionnels en matière de formation à la recherche scientifique.

Priorité *: 3

Actions à entreprendre :

- a) Recenser les méthodes utilisées dans les autres programmes canadiens d'ergothérapie.
- b) Discuter des objectifs et des modalités des projets d'érudition.
- c) Mettre en œuvre le nouveau processus.

Attribué à :

- a) Comité de curriculum
- b) Retraite de l'Assemblée de programme
- c) Direction du programme

Échéancier :

- a) Décembre 2023
- b) Décembre 2023
- c) Septembre 2024

Modification au programme ? Possiblement une modification à la description du cours ERG 6755.